



Déclaration liminaire CAPL3 - 5 mai 2009

Tableau d'avancement AAPI 2^{ème} et 1^{ère} classe

Après les mobilisations sociales du 29 janvier et du 19 mars dernier très largement suivies à la DGFIP, le gouvernement et le DG n'ont rien trouvé d'autre à répondre au mécontentement des agents que de leur fournir des plaquettes et organiser des opérations de propagande destinées à vendre la réforme, alors que dans le même temps les agents subissent les dégâts de cette politique dans leur travail quotidien :

- dégradation du service rendu aux contribuables,
- conditions de travail de plus en plus difficiles
- polyvalence des agents à outrance, au détriment de la qualité du travail,
- absence de reconnaissance des qualifications,
- dictature croissante des indicateurs,
- atteinte au service public de proximité, notamment par la création de pôles départementaux et les fermetures de trésoreries.

Ce que nous attendons, ce sont des réponses claires et immédiates à nos revendications :

- une vraie revalorisation indemnitaire
- le retrait de la Prime de Fonctions et Résultats,
- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le retrait du projet de loi sur la mobilité qui casse nos garanties statutaires,
- l'arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques qui n'a d'autre but que de démanteler le service public,
- une amélioration de nos conditions de travail.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL portant sur les tableaux d'avancement aux grades d'AAPI 2^{ème} et 1^{ère} classe, la CGT constate que la politique salariale suivie depuis des années a conduit à une baisse très importante du pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice avec des conséquences désastreuses, particulièrement pour la catégorie C.

Au 1er janvier 2009, le point accuse un retard de plus de 10 % sur les prix hors tabac depuis 2000.

En quelques années les missions du cadre C ont profondément changé. Toutes les évolutions ont imposé aux agent-e-s d'importants efforts notamment en matière de formation en cours de carrière et de remise à niveau permanente. Nous avons acquis de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications, une technicité bien plus grande, parallèlement le nombre de lauréat-e-s surdiplômé-e-s s'est multiplié pour un concours de niveau BEPC.

Cette situation n'a pas échappé à l'administration qui sait l'utiliser en organisant le flou sur les doctrines d'emploi et en organisant des transferts de tâches entre catégories. Le cadre C doit

accomplir de plus en plus de tâches, doit être de plus en plus polyvalent avec de moins en moins de personnel, car il est bon de le rappeler c'est lui qui subit la quasi-totalité des suppressions d'emplois.

Nous accomplissons désormais bien souvent des missions relevant de la catégorie supérieure. Pourtant, alors que l'élévation de la qualification constitue un fait si souvent reconnu dans les propos de nos responsables, les promotions sont bloquées pour un très grand nombre d'agent-e-s.

Les tableaux d'avancement constituent une promotion à l'ancienneté pour l'essentiel, principe auquel le SNADGI-CGT est fortement attaché.

En catégorie C, le principal obstacle à l'avancement de grade réside dans les blocages statutaires et budgétaires que constituent les pyramidages (limitation du nombre d'agents par grade).

Les plans de " requalification " adoptés ces dernières années avec quelques promotions supplémentaires en B sont insuffisants au regard du nombre d'agents remplissant les conditions statutaires de promotions, qui en sont écartés pour des motifs budgétaires.

C'est pourquoi, le SNADGI-CGT revendique que tous les agents remplissant les conditions statutaires soient intégrés dans le grade supérieur.

Sans oublier les revendications de reconnaissance de qualification pour la catégorie C que nous maintenons, l'abandon des pyramidages et l'accès de tous ces agents dans les grades supérieurs améliorerait sensiblement la rémunération de bien des agents C et donc le pouvoir d'achat.